

Réunion restreinte du 13 avril 2022

P.V. n° 20

Présidente : Mme. HEBRE.

Présents : Mme. BERTON - M. DECHERF.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° **23402723** – Poule B – S.U. Agenais / E.S. Eysinaise (2) du 03/04/2022

Courriel de l'E.S. Eysinaise du 01/04/2022 confirmant ce forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Eysinaise (2)**.

Amende de 105 euros pour forfait à l'E.S. Eysinaise (2^{ème} forfait).

U14-U15 F. A 11 – PHASE 2 - NIVEAU 1

Match n° **24114020** – Poule A – F.C. Bressuire / G.F. Charente Océan du 26/03/2022

Courriel du G.F. Charente Océan du 24/03/2022 confirmant ce forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.F. Charente Océan**.

Amende de 47 euros pour forfait au G.F. Charente Océan (1^{er} forfait).

CHALLENGES NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11 et U16-U18 F. A 11

La commission, comme évoqué lors de sa réunion du 20 janvier 2022, a souhaité **proposer** aux clubs l'organisation de **Challenges U14-U15 F. à 11 et U16-U18 F. à 11** qui seraient réservés aux équipes engagées (**et encore en compétition en fin de championnat**) dans les championnats U14-U15 F. à 11 et U16-U18 F. à 11.

Cela permettrait de conserver une pratique pour les jeunes filles après une saison de championnats régionaux qui se termine assez tôt.

Ces challenges seraient organisés avec une formule championnat avec constitution de poules au maximum géographiques (par exemple avec des poules de 6 équipes, donc avec 5 journées qui pourraient s'étaler du 7 mai au 11 juin).

Par conséquent, **un appel à candidatures a été lancé, via un courriel émanant du service Compétitions de la LFNA, le lundi 4 avril 2022.**

Les clubs intéressés doivent donc se rendre **sur Footclubs** afin de confirmer leurs **pré-engagements (clôture le lundi 18 avril 2022)** dans une ou les deux compétitions (selon leur situation en championnat) en vérifiant bien le terrain qui y est mentionné.

Ils doivent également mentionner « Refus » et valider s'ils ne sont pas intéressés par ce(s) challenge(s).

Après le nombre final d'engagées comptabilisé au 18 avril, le(s) système(s) retenu(s) pour chaque challenge ainsi que la confection des poules seront confiés à la commission.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Valérie HEBRE
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 14/04/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.